

N° 129

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SÉANCE DU MERCREDI 21 FÉVRIER 1968

---

*Deux heures et demie de l'après-midi*

**PRIÈRE**

M. Pearson, appuyé par M. Martin (Essex-Est), propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur ce, à 3 h. 06 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.